



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 15.10.09

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	16



L'an deux mil neuf, le 15 octobre, à 20 heures 30,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par le Maire, (le 8 octobre 2009, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Étaient présents : Messieurs BROUILLET, CHENE, DELOUCHE, GIGNAC, MAPPA, RIMBAUD, ROLLAND, VIGIER, VIGNAUD.
Mesdames APPIOTTI, BENETEAU, CHARRIER, DAMOUR, DELMOTTE, DUBOIS, POULARD.

Absents : Messieurs BERNARD, LAURIN, Madame BOUTIN

La séance a été ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Maire

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Monsieur VIGIER Marcel, comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2009 :

Aucune remarque n'étant formulée par les élus, le procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à modifier l'ordre du jour :

- Travaux d'aménagement de la Mairie.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier l'ordre du jour, et donc à aborder le sujet mentionné ci-dessus.

Classeur de communication :

Néant (aucune remarque n'a été formulée)

ORDRE DU JOUR :

↳ **MICRO – CRÈCHE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX (LOTS N°4 A 11)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 septembre dernier, le Conseil municipal avait décidé de retenir pour les lots n°1 (Terrassement), 2 (Maçonnerie) et 3 (Ossature bois – Charpente – Couverture), respectivement, les entreprises DUBOIS Olivier, HARDY – CHARRIERE & FILS et BRIGAUD Laurent.

Monsieur le Maire présente et propose de retenir les offres des candidats pour les lots n°4 à 11, le lot n°12 étant toujours en analyse auprès du Maître d'œuvre.

Lot n°4 – Couverture

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
HARDY CHARRIERE (1)	12 036,67 €	37,50	28,58	66,08
AUBIN BATIMENT (3)	9 902,63 €	30,00	34,74	64,74
DUFOUR (4)	8 631,78 €	30,00	39,85	69,85
LINET DIDIER (12)	10 268,70 €	30,00	33,50	63,50
MARCHESSON (48)	8 599,85 €	37,50	40,00	77,50
DELAGE BATIMENT (53)	10 279,70 €	30,00	33,46	63,46

Lot n°5 – Zinguerie

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
DUFOUR (4)	1 608,70 €	30,00	32,34	62,34
DUKER ALU (27)	1 314,00 €	30,00	39,59	69,59
MARCHESSON (48)	1 300,56 €	37,50	40,00	77,50

Lot n°6 – Plâtrerie

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
DIDIER LINET (12)	19 292,35 €	30,00	35,86	65,86
EGTB SUTRE (13)	21 143,69 €	30,00	32,72	62,72
RENAUPLATRE (15)	17 592,30 €	37,50	39,32	76,82
PLATCARPEINT (22)	17 470,54 €	37,50	39,59	77,09
TRANCHET CLEMENT (44)	17 293,60 €	37,50	40,00	77,50
DELAGE BATIMENT (53)	20 685,72 €	30,00	33,44	63,44

Lot n°7 – Electricité

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
FO.LU.EL.SO (10)	11 488,00 €	30,00	34,73	64,73
DAM'ELEC (11)	15 225,10 €	30,00	30,31	60,31
DELAGE SYSTEMES (14)	14 119,38 €	30,00	32,68	62,68
LAPEYRE (20)	9 973,40 €	30,00	46,26	76,26
SANTERNE (26)	11 535,03 €	30,00	34,58	64,58
ALLEZ & CIE (28)	10 508,36 €	30,00	43,91	73,91
FORCLUM (33)	15 646,81 €	30,00	29,49	59,49
TELEPH ELEC SER (39)	16 497,78 €	30,00	27,97	57,97
BOULESTIN (40)	12 859,40 €	30,00	34,58	64,58
CEGELEC (46)	11 471,70 €	30,00	34,78	64,78

Lot n°8 – Sanitaire

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
ALLEZ & CIE (28)	6 261,41 €	37,50	31,27	68,77
THROMAS (31)	4 927,75 €	37,50	39,73	77,23
HERVE THERMIQ (34)	6 849,00 €	37,50	28,59	66,09
BERNARD GENI CLIM (37)	12 449,18 €	37,50	15,73	53,23
MARCHESSON (48)	4 895,00 €	37,50	40,00	77,50
PEROT (49)	6 437,27 €	30,00	30,42	60,42

Lot n°9 – Chauffage

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
EQUIP FROID (7)	18 026,50 €	37,50	37,26	74,76
DAMELEC (11)	21 407,73 €	37,50	31,37	68,87
ALLEZ & CIE (28)	16 871,66 €	37,50	39,81	77,31
THROMAS(31)	19 772,12 €	37,50	33,97	71,47
HERVE THERMIQ (34)	24 278,00 €	37,50	27,66	65,16
BERNARD GENI CLIM (37)	22 835,63 €	37,50	29,41	66,91
BOULESTIN (40)	17 777,28 €	37,50	37,78	75,28
MARCHESSON (48)	16 790,00 €	37,50	40,00	77,50
PEROT (49)	22 538,75 €	30,00	29,80	59,80

Lot n°10 – Carrelages

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
RENAUPLATRE (15)	7 802,00 €	30,00	37,59	67,59
PLATCARPEINT (22)	9 874,00 €	30,00	29,70	59,70
GATHIER (25)	8 224,00 €	30,00	35,66	65,66
TRANCHET CLEMENT (44)	8 074,00 €	30,00	36,32	66,32
DELAGE BATIMENT (53)	7 332,00 €	30,00	40,00	70,00

Lot n°11 – Peintures

Candidats (n° du pli)	€ H.T.	Notes		Total
		Valeur		
		Technique	Prix	
LACOURARIE (2)	27 418,00 €	42,50	20,16	62,66
LARPE (5)	17 602,21 €	30,00	31,41	61,41
FLASH DECO (18)	13 821,56 €	30,00	40,00	70,00
MODULOR (19)	18 348,20 €	30,00	30,13	60,13
PLATCARPEINT (22)	17 313,14 €	42,50	31,93	74,43
CHAPUZET (24)	17 980,48 €	42,50	30,75	73,25
FONTANILLAS (30)	18 363,77 €	30,00	30,11	60,11
PEINTURE 2000 (50)	21 809,00 €	42,50	25,35	67,85

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, moins une abstention, de Mme DAMOUR,

- Décide de ne pas attribuer le lot n°10, en raison d'une erreur dans la notation des entreprises.
- Décide d'attribuer les lots n°4 à 9 et le lot n°11 comme suit :
 - Pour le lot n°4 – Couverture : Entreprise SARL 2L MARCHESSON – domiciliée ZE La Braconne 16600 MORNAC – pour un montant de 8 599,85 € HT
 - Pour le lot n°5 – Zinguerie : Entreprise SARL 2L MARCHESSON – domiciliée ZE La Braconne 16600 MORNAC – pour un montant de 1 300,56 € HT
 - Pour le lot n°6 – Plâtrerie : Entreprise SARL TRANCHET CLEMENT – domiciliée Treilles 16380 CHAZELLES – pour un montant de 17 293,60 € HT
 - Pour le lot n°7 – Electricité : Entreprise SARL E.E.C.E LAPEYRE – domiciliée 4 Rue de l'Auvent « Les Grandes Chaumes » 16430 CHAMPNIERS – pour un montant de 9 973,40 € HT
 - Pour le lot n°8 – Sanitaire : Entreprise SARL 2L MARCHESSON – domiciliée ZE La Braconne 16600 MORNAC – pour un montant de 4 895,00 € HT
 - Pour le lot n°9 – Chauffage : Entreprise SARL 2L MARCHESSON – domiciliée ZE La Braconne 16600 MORNAC – pour un montant de 16 790,00 € HT

- Pour le lot n°11 – Peintures : Entreprise PLATCARPEINT – domiciliée R.N 10 16230 MAINE DE BOIXE – pour un montant de 17 313,14 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution des lots n° 4 à 9 et le lot n°11.
- Renvoie à une prochaine délibération pour l'attribution des lots 10 et 12.

Monsieur ROLLAND informe qu'un bilan financier sera présenté lors de la prochaine séance.

↳ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 7 mai 2009, le Conseil municipal avait décidé, au regard de la situation des cimetières (3 dans le bourg, 2 au village de Saint Paul), d'engager un programme de restructuration de l'ensemble des cimetières de la commune. Il donne ensuite la parole à son Adjointe Mme DAMOUR Martine.

Cette dernière rappelle brièvement le travail effectué à ce jour par le groupe de travail « Cimetières », à savoir :

- Relevé topographique des concessions dans chaque cimetière,
- Recensement des concessions, création d'une fiche pour chacune des concessions,
- Recherche des ayants droits (courriers, panneaux),

Le groupe de travail a travaillé sur un projet d'un nouveau règlement des cimetières. En effet le règlement actuel (adopté 13/02/1996) doit être modifié :

- Mise en conformité de ce règlement en accord avec la législation en vigueur,
- Au regard du nouveau cadre défini par la commission. (Exemple : suppression de concession perpétuelle)

Mme DAMOUR Martine donne lecture à l'assemblée présente du projet de règlement intérieur des cimetières.

Par ailleurs, elle propose que les tarifs des concessions et des cases du columbarium soient réactualisés. En effet la commune les cède à ce jour pour une durée perpétuelle. Le nouveau règlement prévoit que l'utilisation de chaque concession, et de chaque case du columbarium n'est possible que si elles sont concédées pour une durée trentenaire ou cinquantenaire.

Mme DAMOUR suggère les tarifs suivants, sachant que le vote des tarifs est prévu lors d'une prochaine séance :

- concession trentenaire : 25 € le m² (prix actuel pour une concession perpétuelle)
- concession cinquantenaire : 30 € le m²
- case trentenaire du columbarium : 200 € (à ce jour 160 € pour une durée perpétuelle, le prix moyen des communes équivalentes à Chazelles, s'élève à 450 €)
- case cinquantenaire du columbarium : 300 €

Monsieur le Maire passe au vote le nouveau règlement des cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Accepte le nouveau règlement des cimetières, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.
- Décide que ledit document sera applicable au 1er janvier 2010.
- Abroge tous les règlements antérieurs.

↳ **RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE.**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire précise que le contenu de ce rapport rassemble et présente les différentes caractéristiques techniques et financières du service, redéfini par le décret n°2007 – 675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Monsieur ROLLAND Jean – Marie, Président du SIAEP Bunzac, Pranzac, Chazelles, donne des compléments informations, en réponse aux questions posées par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, tel qui lui a été présenté.

↳ **BUDGET : DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur ROLLAND présente au Conseil municipal les virements crédits suivants :

Opération n°1/07 : Aménagement de la Place de l'Eglise

Travaux d'éclairage public : SDEG 16

BP 09 : 2 370 € Mandatées : 0,00 € Engagées : 2 421,02 €

soit un besoin de crédits : 51,02 €

Article	Sens	Désignation	Dépense	Recette
2151	ID	Réseaux de Voirie	52,00 €	
O20	ID	Dépenses imprévues	-52,00 €	
		Total	0,00 €	0,00 €

Opération n°6/09 : Travaux bâtiments 2009

Travaux de la Croix de Treille

Travaux ERDF de l'Agence Postale Communale

BP 09 : 20 285,00 € Mandatées : 19 636,93 € Engagées : 3 722,48 €

soit un besoin de crédits : 3 074,41 €

Article	Sens	Désignation	Dépense	Recette
2313	ID	Constructions	3 075,00 €	
O20	ID	Dépenses imprévues	-3 075,00 €	
		Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants,

- Décide d'effectuer les virements de crédits tels qu'ils sont présentés

Monsieur le Maire aborde le sujet faisant l'objet de la modification de l'ordre du jour

↳ **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 septembre 2009, il avait informé le Conseil municipal en « questions et informations diverses » qu'il envisageait d'aménager la Mairie.

En effet, les travaux consistent à séparer le bureau d'accueil en deux, afin d'y créer des bureaux pour les adjoints, qui à ce jour doivent assurer leurs rendez – vous dans la salle du conseil, ou dans le bureau du Maire.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise EURL Bruno CHAZEAUD pour un montant de 5 760,21 Euros HT, soit 6 889,21 Euros TTC.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une exécution au budget 2010.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

INFORMATIONS DIVERSES :

Aménagement de l'Aménagement de l'Avenue de La République :

La Commission d'effacement des réseaux a enfin retenu le projet de l'Avenue de La République. Le coût des travaux liés à l'effacement des réseaux s'élève à 160 000 € T.T.C. La participation de la commune serait de 75 000 Euros, répartie comme suit :

- 23 000 € d'effacement des réseaux d'éclairage public
- 52 000 € d'effacement des réseaux d'EDF et de France Télécom.

Agriculture :

Producteurs de Lait :

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOLVIN Jean – Michel, Président de l'association des Maires de la Charente, a proposé à tous les Maires du département un courrier de soutien aux producteurs de lait à adresser à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire en donne lecture, il précise que si le Conseil municipal en juge bon, il l'adressera à Monsieur le Préfet.

Après en avoir entendu lecture du courrier, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger ce courrier et le faire parvenir à Monsieur le Préfet.

Recensement Agricole 2010 :

Le recensement agricole se déroulera du 1er septembre 2010 au 30 avril 2011.

Cette opération statistique, qui a lieu tous les 10 ans, est outil de connaissance objectif et neutre de l'agriculture française et de ses évolutions.

La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Poitou – Charentes demande à Monsieur le Maire de créer une Commission Consultative Communale. Les personnes désignées par le Maire, le sont de façon uni personnelle, et doivent bien connaître le tissu agricole de la commune.

Messieurs GIGNAC Claude, et DELOUCHE Nicolas sont désignés par Monsieur le Maire.

Aménagement du Territoire Communal :

Liaison piétonne entre La Gare et le Bourg :

Le 4 novembre prochaine une réunion avec M. TOURNEUR Frédéric, Directeur des Routes du Conseil Général, Mme PAINSONNEAU Christine, Responsable Cellule Risque de la D.D.E. Et M.LEPKWOSKI Pawel, Directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire entend profiter de la venue de M.LEPKWOSKI Pawel, pour le convier à une réunion P.L.U le même jour, en la présence du bureau d'étude CREA.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial :

Monsieur KERJEAN Jean – Paul, Président du CDG et Maire de Rouillet – Saint – Estephe, nous informe que le Conseil d'Administration de l'Établissement public de Chassenon « Cassinomagus – Parc Archéologique » souhaite adhérer au CDG.

La Commune de Chazelles doit délibérer dans l'hypothèse ou on s'opposerait à cette adhésion.

Le Conseil municipal ne s'opposant pas à cette adhésion aucune délibération n'est prise.

Travaux :

SIAEP Bunzac – Pranzac – Chazelles :

Le Syndicat a engagé des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable le long de la RD 412 (La Gare à l'Age Martin), les travaux ont débuté le 16 octobre, pour une durée de 2 mois.

Micro – Crèche :

Les travaux ont débuté.

Mme APPIOTTI Sigrid propose d'attribuer un nom à la Micro – Crèche, elle suggère d'y associer le Conseil Municipal des Jeunes et les enfants des écoles.

Réunions :

Monsieur le Maire souhaite faire deux réunion avant la fin de l'année. La première concerne l'Avenue de la République, et la seconde serait une réunion publique d'information.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures.